



**CHAMBRE  
D'AGRICULTURE**  
CALVADOS

**Mairie d'Ellon  
Hameau de l'Eglise  
14250 ELLON**

Dossier suivi par :  
Nicolas Ribot  
02 31 47 22 47

commande\_arbres@normandie.chambagri.fr

Hérouville, le 11 mai 2026

Objet : **Commande groupée d'arbres et d'arbustes 2026**

**Chambre d'agriculture  
du Calvados**  
6 avenue de Dubna  
CS 90218  
14209 Hérouville-Saint-Clair cedex  
Tél. 02 31 70 25 25  
accueil14@normandie.chambagri.fr

**Antenne d'Ifs**  
Bâtiment D  
400 Boulevard Charles Cros  
ZA Object'Ifs Sud - Green Park  
14123 Ifs  
Tél. 02 31 53 55 00  
ifs@normandie.chambagri.fr

**Antenne de Bayeux**  
ZAC - Route de Caen  
14400 Bayeux  
Tél. 02 31 51 66 33  
bayeux@normandie.chambagri.fr

**Antenne de Vire**  
201 rue de la Douitée  
14500 Vire  
Tél. 02 31 68 11 16  
vire@normandie.chambagri.fr

**Antenne de Lisieux**  
Pôle d'Activités de Glatigny  
70 rue Guillonnet  
14100 Lisieux  
Tél. 02 31 31 31 85  
lisieux@normandie.chambagri.fr

Madame, Monsieur le Maire,

Parmi ses missions d'aménagement durable du territoire, le Syndicat mixte Ter'Bessin porte un Plan Climat Air Énergie Territorial à l'échelle du Bessin. Dans ce cadre, Ter'Bessin et les Chambres d'agriculture de Normandie ont mis en place un programme de valorisation de bocage, qui passe notamment par la mise en place d'une commande groupée de plants.

En 2025, la 4ème opération de commande groupée d'arbres et d'arbustes a permis la plantation de plus de 6 900 nouveaux plants sur le Bessin !

En 2026, nous renouvelons l'opération et notre appel aux communes pour diffuser largement cette information. Vous trouverez à cet effet l'affiche à mettre en place pour promouvoir cette opération et quelques bons de commande d'arbres et d'arbustes à mettre à la disposition des habitants de votre commune.

***Cette opération est ouverte à tous (particuliers, propriétaires, agriculteurs, associations, collectivités, entreprises...).***

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président de Ter'Bessin

  
Le président,  
Arnaud TANQUEREL  
**Ter'Bessin**  
L'aménagement durable en action

Arnaud TANQUEREL

Le Président de la Chambre d'Agriculture  
du Calvados



Jean-Yves HEURTIN



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement public

Siret 130031503 00019 / APE 9411Z

normandie.chambres-agriculture.fr



A retourner à la Chambre d'agriculture (adresse au verso)

**Toute commande erronée ou sans règlement ne sera pas prise en compte.**

Visionnez la vidéo pour éviter les erreurs sur <https://youtu.be/n7PoGxdsz5E>

Nom : .....

Adresse de résidence: .....

Tél. (portable obligatoire) : .....

Adresse mail obligatoire, sur laquelle vous recevrez nos communications : .....

Statut : Particulier  Agriculteur  Entreprise  Collectivité

SIRET : .....

Date de distribution secteur du Bessin : samedi 12 décembre 2026

Essences	Quantités par multiple de 5 par essence (soit, 5, 10, 15...)	Prix unitaire TTC	Montant à régler
Chêne sessile			
Hêtre			
Merisier			
Auline glutineux			
Châtaignier			
Charme			
Erable champêtre			
Noisetier			
Cornouiller sanguin			
Troène sauvage			
Prunier myrobolan			
Viorne obier			
<b>Total plants (20 au minimum)</b>		X 1.80 € /plant	
<b>Fournitures :</b> Quantités par multiple de 5 (soit, 5, 10, 15...)			
Dalles de paillasses		X 1.80 € /unité	+
Gaines de protection chevreuils*		X 1.80 € /unité	+
(*tuteurs non fournis)		<b>Total TTC à régler (1)</b>	=

<sup>1)</sup> Règlement du « total TTC à régler » à joindre impérativement à la commande par chèque émis à l'ordre de **Chambre d'agriculture de région Normandie**.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente (CGV).

J'accompagne ma commande du règlement « Total TTC à régler » correspondant.

Commune de plantation : .....

Fait à .....

Date et signature : .....

# Plantation d'arbres

Pour le maintien des paysages  
bocagers du Bessin

A retourner

avant

le 15 juillet

2026

Commande groupée de plants  
d'arbres et d'arbustes

Passer commande rapidement  
pour bénéficier d'un tarif préférentiel

## Comment participer ?

Cette opération consiste en la fourniture de :

- **Jeunes plants bocagers** aux origines adaptées pour le département (plants en racines nues, de 1 – 2 ans, hauteur variable selon essences), pour tout type de plantations et **sans limite maximale de commande.**
- **Paillage et protections** pour favoriser une bonne reprise des plantations.

Complétez et renvoyez ce bon de commande, accompagné **obligatoirement du chèque de règlement** correspondant à la commande.

**Vous recevrez la confirmation de votre commande par email avant fin août.**

## Calendrier et lieu de distribution

Vous recevrez un courrier d'invitation à retirer vos plants 2 semaines avant la date de remise des plants précisant le lieu et les modalités de la distribution des plants. **En retournant ce bon vous vous engagez à venir, vous ou un représentant, retirer vos plants le jour de la distribution : samedi 12 décembre 2026.**

## Conditions générales de vente (CGV) - extraits

RETROUVEZ L'ENSEMBLE DES CGV SUR : <https://bit.ly/4s6vz1u> ou avec le QR code



### ARTICLE 1. STIPULATIONS PRELIMINAIRES

Les présentes conditions générales annulent et remplacent les conditions précédemment applicables et régissent les rapports entre la Chambre d'agriculture de région Normandie (CAN) et les bénéficiaires de ses prestations. Tout autre document émis par la CAN et notamment catalogues, prospectus, publicités, n'ont qu'une valeur informative et indicative.

### ARTICLE 3. OBJET

Les présentes CGV ont pour objet de définir l'ensemble des conditions dans lesquelles la CAN commercialise les Produits tels que proposés à la vente sur le bon de commande attaché.

### ARTICLE 4. ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES

Le CLIENT s'engage à lire attentivement les présentes Conditions Générales et les accepter, avant de procéder au paiement d'une commande de PRODUITS passée avec le BON. En renvoyant le BON accompagné du paiement, le CLIENT reconnaît avoir lu, compris et accepté les Conditions Générales sans limitation ni condition.

### ARTICLE 5. COMMANDES

#### 5.1 Caractéristiques des produits

La CAN s'engage à présenter les caractéristiques essentielles des PRODUITS sur le BON et les informations obligatoires que le CLIENT doit recevoir en vertu du droit applicable. Le CLIENT s'engage à lire attentivement ces informations avant de passer une commande.

#### 5.2 Date de la commande

La date de la commande est la date à laquelle la CAN enregistre la commande dans son système.

#### 5.3 Prix

Pour tous les PRODUITS, le CLIENT trouvera sur le BON des prix affichés en euros toutes taxes comprises.

#### 5.4 Confirmation de la commande

La CAN envoie au CLIENT une confirmation de commande par email à l'adresse indiquée sur le bon de commande au plus tard 45 jours après la fin de la période de commande.

#### 5.5 Distribution

Les PRODUITS commandés sont à retirer par le CLIENT à l'adresse qui lui sera fournie dans le courrier d'invitation à retirer sa commande, le lieu se trouvant dans le périmètre du secteur choisi par le CLIENT lors de sa commande. En cas de non retrait de la commande à la date prévue, la CAN ne pourra être tenue pour responsable de la non-distribution ou de la dégradation des produits.

### ARTICLE 6. DROIT DE RETRACTATION

L'exercice du droit de rétractation est exclu pour les contrats suivants :

- les contrats de fourniture de biens susceptibles de se détériorer ou de se périmier rapidement. Les plantes à racines nues sont ainsi exclues du droit de rétractation (article L. 121-20-2 du Code de la consommation).

Pendant le CLIENT pourra annuler sa commande auprès de la CAN pendant 14 jours à compter de la réception de la confirmation de la commande. Toute annulation devra être envoyée par email à l'adresse : commande\_arbres@normandie.chambagri.fr

La commande sera considérée comme annulée à la réception d'une confirmation d'annulation de la CAN.

Vos données personnelles sont collectées dans l'objectif de pouvoir donner suite à votre commande dans les meilleures conditions et seront conservées pour vous servir uniquement dans ce cadre. Conformément au RGPD, vous pouvez demander au Délégué à la Protection des Données (DPD) via l'adresse mail (protection\_des\_donnees@normandie.chambagri.fr), la rectification ou l'effacement de vos données, une limitation voire un arrêt du traitement de vos données. Vous avez le droit de porter réclamation auprès de la CNIL dans le cas où vous jugeriez que ces droits ne sont pas respectés.

## Pour faciliter votre choix

Essence	Catégorie		Distance de plantation mètre	Hauteur adulte mètre	Ecologie et adaptation
	Haut-jet	Cépée*/arbusste			
Chêne sessile	X		6 à 10	15 à 25	Espece à large amplitude. Accepte des sols variés, préfère les sols moyennement secs à moyennement humides.
Hêtre	X		3 à 6	1 à 30	<b>Tolère bien les sécheresses estivales.</b> Large amplitude écologique mais craint l'hydromorphie*** possibilité de le conduire en haie taillée monospécifique.
Merrisier	X		6 à 10	15 à 20	Sols profonds riches, à bonne rétention en eau mais craint l'hydromorphie.
Auline glutineux	X	X	3 à 6	15 à 20	Adapté aux sols hydromorphes (prés humides, bord de cours d'eau), remplace avantageusement le Peuplier dans les terrains frais et très humides.
Châtaignier	X	X	3 à 6	15 à 25	Large amplitude écologique. Peut être conduit en haie taillée monospécifique. Sols assez riches, acides sans hydromorphie. Tolère les embruns.
Charme	X	X	0,5** à 6	1 à 20	Sols secs à frais, idéal pour réaliser une haie taillée de charmillie, bon effet brise-vent, excellent bois de chauffage.
Erable champêtre	X	X	1 à 6	8 à 15	Feuillage marcescent. Petit arbre/grand arbusste, tolère les sols secs, craint l'hydromorphie. Utilisé en haut-jet ou taillis.
Noisetier		X		2 à 7	Espece à large amplitude écologique mais craint l'hydromorphie.
Cornouiller sanguin		X		1 à 5	Adapté à tous types de sols sauf très humides. Floraison mellifère et fructification très appréciée des oiseaux. <b>Un arbusste favorable à la biodiversité</b>
Troène sauvage		X		2 à 3	Sols basiques à légèrement acides. Plante mellifère pour haie libre ou taillée en mélange, naturellement présente dans le bocage. Feuillage semi-persistant.
Prunier myrobolan		X		3 à 5	Espece à large amplitude écologique, tolère les embruns, produit des petites prunes comestibles, parfois épineux.
Viorne obier		X		2 à 4	Sols basiques à assez acides, supporte la demi-ombre. Polinisé par les insectes. A l'automne, magnifique feuillage rougeâtre.
<b>Fourniture</b>	Dalle de paillage biodégradable				
	Gaine de protection (filet) chevreaux				Hauteur : 1,2 m, Prévoir 2 tuteurs de 1,5 m (non compris) pour le maintien de chaque filet.

\* Touffe de plusieurs tiges de bois qui sortent d'une même souche, densifie une haie

\*\* Distance entre les plants préconisée pour réaliser une haie de Charmille ou de Hêtre taillée

\*\*\* Hydromorphe : sol où se produit un engorgement en eau temporaire ou permanent.

Plantations à réaliser dans le cadre de la réglementation en vigueur (distances de plantation vis-à-vis des fonds voisins, articles 670 et 671 du code civil).

Les commandes sont livrées en sacs individuels. Une commande de 100 plants rentre dans le coffre d'une voiture individuelle. **Les arbres doivent être plantés dans la semaine, sinon ils doivent être mis en jauge pour garder leur fraîcheur.**



ou contactez :  
commande\_arbres@normandie.chambagri.fr

Commande à retourner sous enveloppe suffisamment affranchie à :

CHAMBRE D'AGRICULTURE

Service boisement - 52 Bd du 1er Chasseurs – 61000 ALENÇON

Date limite : MERCREDI 15 JUILLET 2026

# Plantation d'arbres

Pour le maintien des paysages bocagers du Bessin

Avant  
**le 15**  
JUILLET  
2026

## Commande groupée de plants d'arbres et d'arbustes

Passez commande avant le 15 juillet 2026  
et bénéficiez d'un tarif préférentiel

Action du Plan Climat Air-Énergie Territorial porté par Ter'Bessin

**BON DE COMMANDE DISPONIBLE :**

- > dans vos Mairies
- > auprès de votre antenne Chambre d'agriculture
- > Auprès de Ter'Bessin et sur le site internet
- > sur le site internet de la Chambre d'agriculture : <https://normandie.chambres-agriculture.fr>  
(en recherchant Commande groupée)

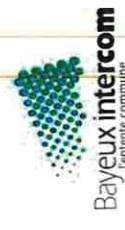
Credit photo : Bayeux Intercom ©airkapture.fr



**CHAMBRES  
D'AGRICULTURE**  
NORMANDIE



**Ter'Bessin**  
L'aménagement durable en action



Communauté de Communes

